

PROJET DE LOI

adopté

le 22 décembre 2010

N° 42
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement de la République du Cap-Vert** relatif à la **gestion concertée des flux migratoires** et au **développement solidaire**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 2061, 2434 et T.A. 442.

Sénat : 405 (2009-2010), 75 et 76 (2010-2011).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire (ensemble trois annexes), signé à Paris le 24 novembre 2008¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 décembre 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 2061 (AN, 13^{ème} législ.).